

## C 2023/8 Annexe 3: Résultats financiers

### Évolution des ressources totales

1. L'annexe 3 du Rapport sur l'exécution du Programme fait le point sur l'utilisation des ressources pendant l'exercice biennal au regard de la fourniture des produits et des services. Elle résume l'évolution et l'utilisation du total des ressources disponibles provenant des contributions ordinaires et volontaires. L'analyse concerne les dépenses totales, telles qu'elles apparaissent dans les états financiers non vérifiés de l'Organisation pour 2020-2021, qui se sont élevées à 3 137 millions d'USD, en hausse de 337 millions d'USD (12 pour cent) par rapport à 2018-2019.

2. Les principales sources de financement sont présentées dans le *tableau 1*, sous deux catégories:

- a) La catégorie «Fonds général et fonds annexes» couvre les activités financées par les crédits ouverts au titre du Programme ordinaire et par des sources associées, telles que les activités de soutien à l'investissement financées conjointement, le remboursement des dépenses d'appui et divers autres postes.
- b) La catégorie «Fonds fiduciaires et fonds du Programme des Nations Unies pour le développement» recouvre les activités mises en œuvre au moyen de projets et financées par des contributions volontaires, y compris celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

3. Les dépenses au titre des Fonds général et fonds annexes sont en hausse, de 23,5 millions d'USD (2,1 pour cent) par rapport à l'exercice biennal précédent; les dépenses au titre des Fonds fiduciaires et du PNUD ont augmenté de 313,6 millions d'USD, comme on le voit dans le *tableau 1*. L'augmentation des dépenses au titre des Fonds général et fonds annexes est principalement liée à une diminution des soldes nets reportés sur l'exercice biennal suivant pour le Programme de coopération technique (TCP), les dépenses d'équipement et les dépenses de sécurité, comme indiqué dans le *tableau 2*.

**Tableau 1: Récapitulatif des dépenses par source de financement (en millions d'USD)**

Source de financement	2018-2019	2020-2021	Différence (USD)	Différence (%)
<b>Fonds général et fonds annexes</b>				
Dépenses au titre du Programme ordinaire par rapport au budget de 1 005,6 millions d'USD <sup>(1)</sup>	1 002,1	1 001,4	(0,6)	(0,06 %)
Activités d'investissement financées conjointement	37,6	36,7	(1,0)	(2,6 %)
Contributions volontaires et fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	140,0	142,4	2,4	1,7 %
Contributions en espèces des gouvernements et autres recettes accessoires	22,6	23,4	0,8	3,4 %
Ajustements du PCT, du Compte des dépenses d'équipement et du Compte des dépenses de sécurité ( <i>tableau 2</i> )	(25,7)	(9,3)	16,4	(63,7 %)
Variation de change <sup>(2)</sup>	(24,3)	(18,4)	5,9	(24,2 %)
Autres <sup>(3)</sup>	(22,3)	(22,6)	(0,3)	1,4 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 130,0</b>	<b>1 153,5</b>	<b>23,5</b>	<b>2,1 %</b>
<b>Fonds fiduciaires et PNUD</b>				
Fonds fiduciaires/PNUD (à l'exclusion des projets d'urgence)	828,0	921,9	93,9	11,3 %
Opérations spéciales de secours (projets d'urgence)	841,8	1 061,4	219,7	26,1 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 669,7</b>	<b>1 983,3</b>	<b>313,6</b>	<b>18,8 %</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 799,7</b>	<b>3 136,8</b>	<b>337,1</b>	<b>12,0 %</b>
<i>Notes:</i>				
<sup>(1)</sup> Les dépenses de l'exercice 2020-2021 au titre du Programme ordinaire ne comprennent pas le montant de				

3,6 millions d'USD qui correspond au report du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019, comme l'ont autorisé la Conférence, dans sa résolution 13/2019, et le Conseil<sup>1</sup>.

<sup>(2)</sup> La variation de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros pour convertir celui-ci au taux de change budgétaire et non au taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.

<sup>(3)</sup> À la ligne «Autres», le poste de dépenses principal représente 22 millions d'USD pour les primes d'assurance maladie comptabilisées comme une réduction des obligations passées au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) pour les états financiers.

**Tableau 2: Ajustements au PCT, au Compte des dépenses d'équipement et au Compte des dépenses de sécurité en 2020-2021 (en millions d'USD)**

Source de financement	2018-2019	2020-2021	Différence
Ouvertures de crédit du PCT de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal en cours	74,0	85,9	12,0
Ouvertures de crédit du PCT reportées sur l'exercice biennal suivant	(85,9)	(89,2)	(3,3)
Ressources du Compte des dépenses d'équipement de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal en cours	0		0
Ressources du Compte des dépenses d'équipement reportées sur l'exercice biennal suivant	(10,3)	(3,8)	6,5
Ressources du Compte des dépenses de sécurité de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal en cours	0		0
Ressources du Compte des dépenses de sécurité reportées sur l'exercice biennal suivant	(3,5)	(2,3)	1,2
<b>Montant net reporté sur l'exercice biennal en cours / (reporté sur l'exercice biennal suivant)</b>	<b>(25,7)</b>	<b>(9,3)</b>	<b>16,4</b>

#### **Exécution du Programme de travail**

4. Le budget du Programme de travail 2020-2021 se fondait sur le montant net des crédits approuvés et sur une estimation des ressources extrabudgétaires volontaires. Le Programme de travail est fondé sur l'obligation de concrétiser les produits biennaux ainsi que les cibles correspondantes qui ont été définies dans les cadres de résultats pour les objectifs stratégiques et fonctionnels, l'objectif 6, le Programme de coopération technique et les dépenses d'équipement et de sécurité.

5. Le *tableau 3* donne des informations par objectif stratégique et fonctionnel et chapitre budgétaire sur l'utilisation prévue et réelle des crédits ouverts (montant net) et des ressources extrabudgétaires estimatives mises à la disposition de la FAO en 2020-2021. La ventilation de l'ouverture de crédits nette au titre du Programme ordinaire ainsi que les estimations et la ventilation par chapitre des ressources extrabudgétaires sont celles qui ont été publiées dans les Nouveaux ajustements à apporter au PTB 2020-2021 et approuvées par le Conseil de la FAO en juillet 2020<sup>2</sup>.

6. L'utilisation des crédits ouverts (montant net) s'écarte inévitablement des prévisions, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, notamment des changements de priorités dus à des évolutions extérieures au niveau mondial et au niveau des pays, notamment la pandémie de covid-19, et aux mesures prises pour répondre aux besoins les plus pressants des Membres, ainsi que des frais imprévus et l'incidence des taux de change.

7. En 2020-2021, l'Organisation a dépensé 99,6 pour cent des crédits ouverts nets qui s'élevaient à 1 005,6 millions d'USD. Le montant des crédits non utilisés représentait au total 4,2 millions d'USD.

<sup>1</sup> [CL 164/REP](#) paragraphe 17, alinéa a).

<sup>2</sup> [CL 164/REP](#) paragraphe 14.

8. Conformément à l'article 4.5 b) du Règlement financier, l'exécution du budget a été présentée au Comité financier à sa session de novembre 2021 afin qu'il prenne note de l'exécution globale du budget prévue pour l'exercice budgétaire 2020-2021 et des virements entre chapitres prévus<sup>3</sup>. Tous les soldes non dépensés du Programme de coopération technique, des dépenses d'équipement et des dépenses de sécurité sont reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Organisation, et sont donc présentés comme ayant été totalement dépensés dans le *tableau 3*.

9. S'agissant de l'exécution extrabudgétaire<sup>4</sup>, les dépenses ont dépassé de 2,16 milliards d'USD le montant estimé dans le Programme de travail et budget et étaient donc 12,3 pour cent plus élevées que prévu. Cela est dû au fait que l'on avait avancé des prévisions prudentes concernant ces ressources afin de tenir compte de leur caractère imprévisible.

**Tableau 3: Exécution du Programme de travail 2020-2021 (en milliers d'USD)**

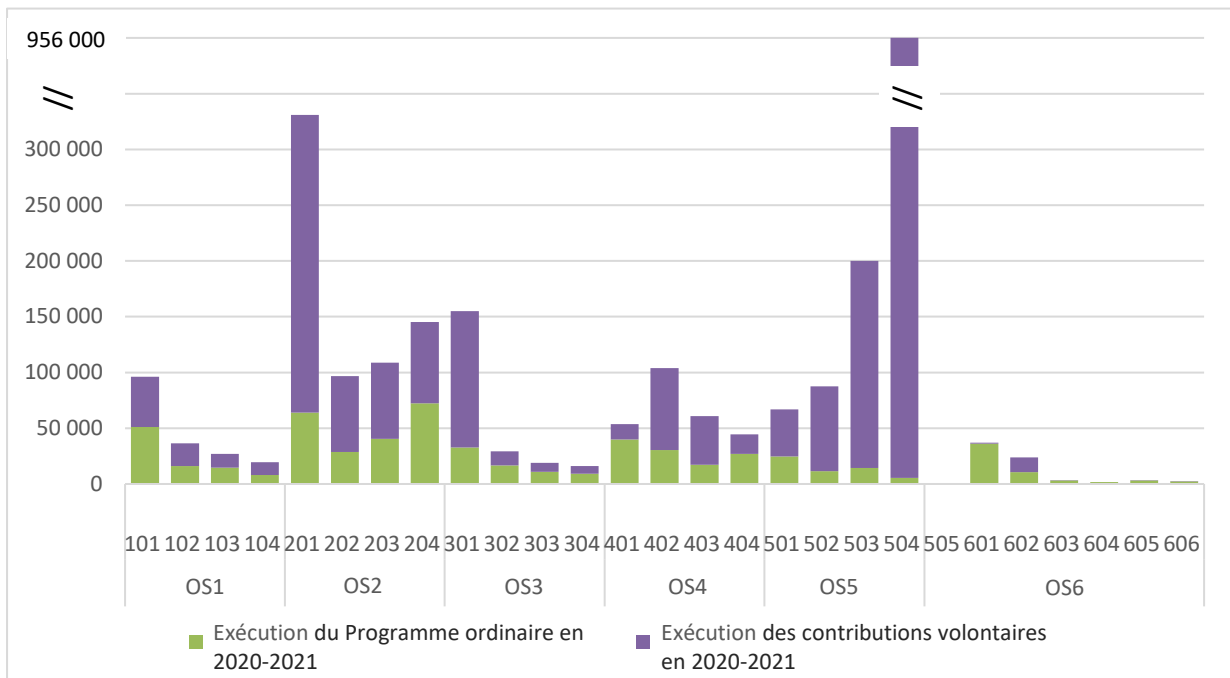
Chapitre	Exécution du Programme ordinaire			Exécution des projets financés par des ressources extrabudgétaires			Total exécution	
	Ouverture nette de crédits (PTB)	Dépenses	(Dépassement) / sous-utilisation	Ressources extrabudgétaires – montant prévu	Dépenses extrabudgétaires	(Dépassement) / sous-utilisation	Budget total prévu	Total des dépenses
1	85 795	90 000	(4 205)	205 349	89 131	116 218	291 144	179 131
2	202 407	205 529	(3 122)	502 679	476 380	26 299	705 086	681 909
3	66 929	69 624	(2 695)	110 903	149 415	(38 512)	177 832	219 039
4	113 766	114 709	(943)	162 297	148 071	14 226	276 063	262 780
5	55 823	55 968	(145)	885 983	1 259 756	(373 773)	941 806	1 315 724
6	67 225	56 900	10 325	38 418	15 135	23 283	105 643	72 035
7	140 788	140 788	0	0	0	0	140 788	140 788
8	72 877	75 036	(2 159)	2 204	4 499	(2 295)	75 081	79 535
9	36 378	34 452	1 926	0	0	0	36 378	34 452
10	58 836	59 642	(806)	1 021	1 176	(155)	59 857	60 818
11	64 898	59 458	5 440	10 895	12 281	(1 386)	75 793	71 739
12	600	0	600	0	0	0	600	0
13	16 892	16 892	0	0	0	0	16 892	16 892
14	22 421	22 421	0	156	0	156	22 577	22 421
<b>Total</b>	<b>1 005 635</b>	<b>1 001 418</b>	<b>4 217</b>	<b>1 919 906</b>	<b>2 155 842</b>	<b>(235 936)</b>	<b>2 925 541</b>	<b>3 157 260</b>

10. La *figure 1* présente l'exécution du budget, par résultante, pour les objectifs stratégiques et l'objectif 6. Les dépenses par résultante sont présentées dans l'*annexe 2* pour chaque chapitre budgétaire.

<sup>3</sup> [FC 188/5](#).

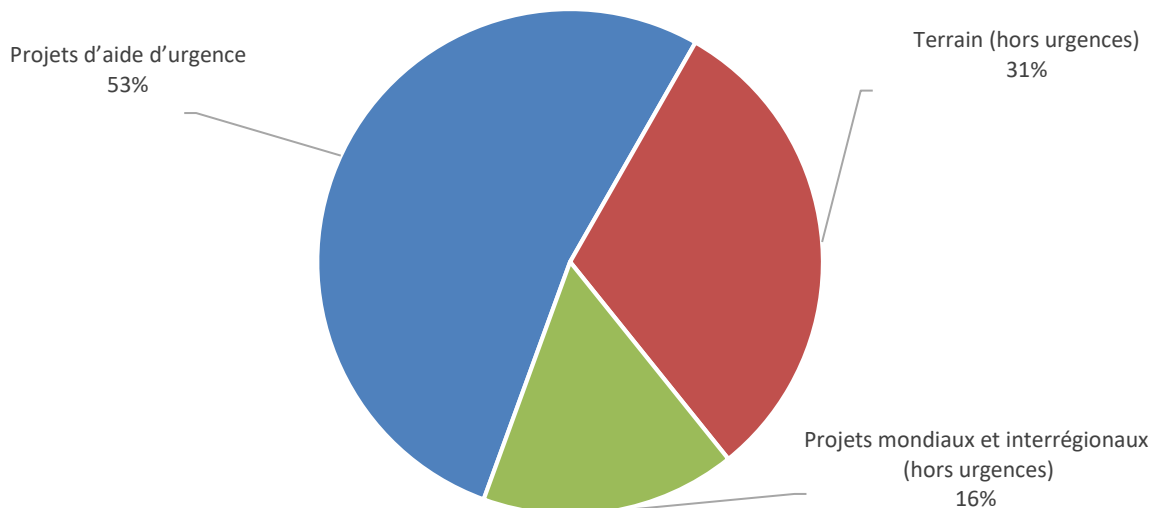
<sup>4</sup> Les dépenses figurant dans la colonne des dépenses extrabudgétaires comprennent les recettes créditées au Fonds général.

**Figure 1: Exécution au niveau des résultantes pour les objectifs stratégiques et l'objectif 6 (en milliers d'USD)**



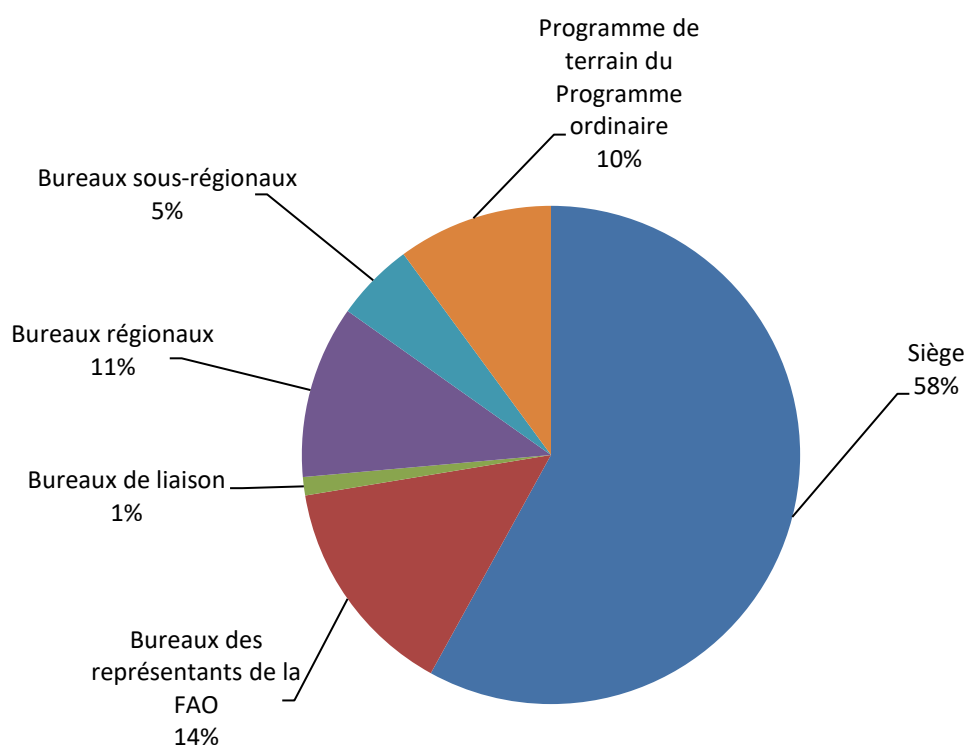
11. La *figure 2* présente les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2020-2021, par type: projets d'aide d'urgence, terrain et projets mondiaux et interrégionaux. En 2020-2021, les projets d'aide d'urgence représentaient la part la plus importante des dépenses extrabudgétaires (53 pour cent); ils sont suivis par les projets de terrain sans caractère d'urgence (31 pour cent) et par l'appui extrabudgétaire aux projets mondiaux et interrégionaux (16 pour cent).

**Figure 2: Dépenses extrabudgétaires par type**



12. La *figure 3* présente une ventilation des dépenses engagées au titre du budget ordinaire au Siège et dans les bureaux décentralisés; la tendance s'inscrit dans le droit fil de celle de 2018-2019.

**Figure 3: Dépenses engagées au titre du budget ordinaire au Siège et dans les bureaux décentralisés en 2020-2021**



#### **Utilisation du montant reporté de l'exercice 2018-2019**

13. Ainsi que l'a autorisé la Conférence en 2019<sup>5</sup>, le solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019, à savoir 3,6 millions d'USD, a été affecté à des usages ponctuels en 2020-2021, sur la base d'une proposition qui avait été présentée et approuvée par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et confirmée par le Conseil en juillet 2020<sup>6</sup>. Comme prévu et signalé au Comité financier, l'intégralité du montant de 3,6 millions d'USD a été utilisé en 2020-2021<sup>7</sup>.

#### **Programme de coopération technique**

14. Pendant l'exercice biennal, 769 projets du PCT pour un total de 146,3 millions d'USD ont été approuvés, comme l'indique le *tableau 4*, contre 810 projets pour un montant de 148,1 millions d'USD en 2018-2019. Ces fluctuations sont dans la fourchette normale à laquelle on peut s'attendre d'un exercice biennal à l'autre.

**Tableau 4: Projets du PCT approuvés en 2018-2019, par échelon géographique**

Type de projet du PCT	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets	Budget moyen par projet (en milliers d'USD)	Pourcentage du budget total approuvé
Échelon national	116,8	652	179	80
Échelon sous-régional	14,6	61	239	10
Échelon régional	13,9	54	258	9
Échelon interrégional	1,0	2	500	1
<b>Total</b>	<b>146,3</b>	<b>769</b>	<b>190</b>	<b>100</b>

<sup>5</sup> C 2019/REP paragraphe 73, alinéa b).

<sup>6</sup> CL 164/REP paragraphe 17, alinéas a) et b).

<sup>7</sup> FC 185/9, FC 188/5 et FC 191/6.

15. La répartition des ressources allouées au PCT par région de la FAO est indiquée dans le *tableau 5*.

**Tableau 5: Répartition par région des ressources allouées au PCT**

Région	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets	Pourcentage du budget total approuvé
Afrique	58,8	261	40
Proche-Orient	11,7	80	8
Asie et Pacifique	35,2	167	24
Europe	13,5	109	9
Amérique latine et Caraïbes	26,1	150	18
Échelon interrégional	1,0	2	1
<b>Total</b>	<b>146,3</b>	<b>769</b>	<b>100</b>

16. Les projets du PCT concernent à la fois l'aide au développement et l'aide d'urgence. La répartition par catégorie d'intervention est indiquée dans le *tableau 6*.

**Tableau 6: Projets du PCT approuvés par catégorie (comparaison avec 2018-2019)**

Catégorie de projet	2018-2019		2020-2021	
	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets
Aide d'urgence	22,5	51	24,9	57
Aide au développement*	125,6	759	121,4	712
<b>Total</b>	<b>148,1</b>	<b>810</b>	<b>146,3</b>	<b>769</b>

\* Y compris Fonds du PCT, à la suite de la rationalisation des politiques et des procédures correspondantes en 2019.

17. Le *tableau 7* indique la répartition de l'aide apportée dans le cadre du PCT au cours de l'exercice biennal, par catégorie de projet. Pendant l'exercice biennal, les dépenses d'exécution se sont élevées à 132,5 millions d'USD, une légère hausse par rapport à 2018-2019 qui représente une fluctuation normale d'un exercice biennal à l'autre.

**Tableau 7: Exécution du PCT en 2020-2021, par catégorie de projet**

Catégorie de projet	Millions d'USD	En pourcentage
Aide d'urgence	24,4	18,4
Aide au développement	108,1	81,6
<b>Total</b>	<b>132,5</b>	<b>100</b>

18. La répartition de l'aide prêtée par le PCT par objectif stratégique est indiquée dans le *tableau 8*. Environ 61 pour cent de l'exécution a contribué à deux objectifs stratégiques: *Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables (OS 2)* et *Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (OS 5)*.

**Tableau 8: Exécution du PCT en 2020-2021, par objectif stratégique et pour l'objectif 6**

Objectif stratégique	Exécution en 2020-2021 (en millions d'USD)	Pourcentage du total exécuté
1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	17,9	13,5
2. Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	40,5	30,6
3. Réduire la pauvreté rurale	12,5	9,4
4. Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	21,1	15,9
5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	39,6	29,9
6. Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, égalité femmes-hommes, gouvernance et nutrition)	0,9	0,7
<b>Total</b>	<b>132,5</b>	<b>100</b>

**Fonds multidisciplinaire**

19. Le Fonds multidisciplinaire permet de renforcer la collaboration entre les disciplines et entre les différents services de la FAO, afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation dans ses domaines d'action prioritaires et de contribuer à l'exécution au niveau national.

20. Les ressources affectées à des activités interdisciplinaires en 2020-2021 ont servi à atténuer les effets de la pandémie de covid-19, à renforcer la collaboration avec des initiatives du secteur privé et à stimuler l'innovation. Les dépenses effectuées dans les domaines susmentionnés (8,5 millions d'USD) au titre du Fonds multidisciplinaire sont détaillées dans le *tableau 9*.

**Tableau 9: Dépenses au titre du Fonds multidisciplinaire en 2020-2021 (en millions d'USD)**

Programme stratégique (2020-2021)	Dépenses (en millions d'USD)
<p><b>Pandémie de covid-19</b> Un appui à la résilience des petits exploitants en vue de leur redressement, de leur inclusion économique et de leur protection sociale a été apporté, afin de réduire la pauvreté et de prévenir la prochaine pandémie zoonotique: a) en renforçant les capacités et en aidant les pays au moyen de centres d'apprentissage en ligne, b) en évaluant l'insécurité alimentaire aux niveaux national et sous-national dans les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID); c) en réunissant des éléments probants pour éclairer les investissements visant à renforcer la gestion du risque climatique chez les populations rurales pauvres; d) en appuyant l'innovation et les technologies numériques dans les systèmes agroalimentaires au service des petits producteurs de la région Proche-Orient et Afrique du Nord; e) en promouvant l'emploi décent et l'intégration socioéconomique pour les migrants de retour dans les zones rurales dans le contexte de la covid-19 et au-delà; f) en produisant des éléments socioéconomiques probants pour optimiser les investissements dans des domaines agricoles à fort potentiel.</p>	3,2
<p><b>Secteur privé</b> Les activités mises en œuvre ont eu un effet catalyseur sur l'établissement de partenariats visant à agir contre la résistance aux antimicrobiens et les maladies zoonotiques, sur la promotion des mécanismes de financement mixtes qui réduisent les risques liés aux investissements dans les systèmes alimentaires durables, sur le financement de l'innovation en faveur de la pêche durable aux côtés du secteur privé et sur l'appui à l'innovation numérique pour des systèmes alimentaires résilients et inclusifs dans le cadre du pôle d'innovation (i-Hub) pour l'Asie et le Pacifique.</p>	1,3
<p><b>Innovation</b> Les principaux domaines de travail ont notamment consisté à mettre à profit des politiques et des mesures en faveur des systèmes alimentaires urbains et des infrastructures vertes, à favoriser les solutions numériques et l'innovation afin de renforcer les services officiels de contrôle des aliments, le développement de la chaîne de blocs dans le cadre du changement climatique et dans le secteur de la banane et l'inclusion économique des jeunes, y compris l'emploi rural décent, à exploiter le potentiel des envois de fonds en matière de développement, à améliorer la productivité de la terre et de l'eau dans la ceinture soudano-sahélienne, à compter les produits de la pêche dans les forêts en termes de sécurité alimentaire, à mettre au point des innovations en matière de gestion pluridisciplinaire des bassins versants, à renforcer la résilience des pasteurs et des agropasteurs au Sahel (Burkina Faso et Mali) au moyen d'outils novateurs et de meilleures données et à promouvoir les technologies destinées aux petits producteurs au Burkina Faso, au Mali et au Niger afin d'améliorer les conditions de vie.</p>	4,0
<b>Total</b>	<b>8,5</b>

**Mobilisation de ressources**

21. Pour l'exercice biennal 2020-2021, la FAO a mobilisé 2,7 milliards d'USD de contributions volontaires, qui ont été versées par des partenaires fournisseurs de ressources pour appuyer le Programme de travail de la FAO, une hausse de 11 pour cent par rapport à 2018-2019 comme le montre le *tableau 10* et comme indiqué plus en détail dans la section du présent document consacrée à la mobilisation de ressources.



**Tableau 10: Ressources mobilisées (en millions d'USD) – principaux partenaires fournisseurs de ressources en 2020-2021**

Partenaire fournisseur de ressources	2018-2019	2020-2021
Fonds vert pour le climat (FVC)	48	411
Union européenne	512	341
États-Unis d'Amérique	302	311
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	181	188
Allemagne	60	139
Fonds central pour les interventions d'urgence (administré par OCHA)	146	138
Banque mondiale	5	119
Norvège	55	73
Suède	95	71
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	86	67
Fonds fiduciaire donateur conjoint des Nations Unies (administré par le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD])	89	65
Japon	69	60
République de Corée	31	43
Pays-Bas	67	39
Italie	38	37
Canada	24	37
Fondation Bill et Melinda Gates	3	36
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	22	29
Colombie	39	29
Danemark	6	24
Autres bailleurs de fonds	563	442
<b>Total des fonds approuvés</b>	<b>2 442</b>	<b>2 701</b>

Note: Les contributions versées par l'intermédiaire de fonds fiduciaires multilatéraux en 2020 et 2021 ont été ventilées et attribuées aux partenaires fournisseurs de ressources qui en sont à l'origine, sauf pour les ressources destinées au Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement et aux organes relevant des articles VI et XIV de l'Acte constitutif de la FAO.

**Coût de l'appui au programme de terrain**

22. L'assistance technique fait partie du mandat de la FAO, comme le prévoit l'Article I.3.a) des Textes fondamentaux. Cette assistance est financée par le budget ordinaire, les contributions volontaires ou d'autres types d'arrangements (partenariats, coopération Sud-Sud ou coopération triangulaire, par exemple). L'assistance technique et le soutien aux activités reposent essentiellement sur: a) les services d'appui technique, généralement fournis directement aux Membres; et b) le soutien administratif et opérationnel visant à garantir l'exécution efficace des activités entreprises dans le cadre des projets.

23. L'Organisation a consenti des efforts concertés pour mesurer le coût de l'appui au programme de terrain et à d'autres activités extrabudgétaires et pour en rendre compte en toute transparence. Il est indiqué dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019<sup>8</sup> qu'à partir de janvier 2018, la FAO rendra compte des coûts de l'appui aux programmes de terrain en prenant pour base la nouvelle politique de recouvrement des coûts approuvée en 2015. Le modèle repose sur le principe de recouvrement proportionnel, qui consiste à répartir les dépenses d'appui entre le Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, en fonction du poids des dépenses opérationnelles directes liées au projet.

24. Les données recueillies ont été employées: i) dans le cas des services d'appui technique, pour fournir une estimation du temps de personnel et des dépenses associées, au titre du budget ordinaire, pour la fourniture de ces services; et ii) s'agissant de l'appui administratif et opérationnel, pour déterminer les taux de remboursement aux niveaux local et central et faciliter les actions visant à réduire ces coûts.

<sup>8</sup> [C 2021/8](#) paragraphe 17.

### Services d'appui technique

25. Le coût de la fourniture de services d'appui technique en 2020-2021, évalué sur la base du principe de proportionnalité décrit ci-dessus, s'élève à 156,5 millions d'USD, soit, si on compare ce chiffre à 2018-2019, une augmentation de 31,3 millions d'USD qui correspond à la hausse totale du niveau d'exécution des projets (tableau 11).

**Tableau 11: Services d'appui technique\***

	2018-2019 (en millions d'USD)	2020-2021 (en millions d'USD)
Montant total des projets exécutés (contributions volontaires et PCT)	1 788,3	2 117,6
Coût total des services d'appui technique aux projets	125,2	156,5
<b>Total en pourcentage du montant total des projets exécutés</b>	<b>7,0 %</b>	<b>7,4 %</b>

\* Ces chiffres tiennent compte de la variation des dépenses de personnel, de manière à présenter les coûts réels au taux de change budgétaire entre l'EUR et l'USD.

26. Environ 80 pour cent des services d'appui technique ont été fournis à des projets menés dans des bureaux décentralisés et 20 pour cent à des projets interrégionaux et mondiaux.

### Dépenses d'appui administratif et opérationnel

27. La nouvelle politique de recouvrement des coûts de la FAO a été progressivement mise en œuvre à partir de janvier 2018. La politique a été révisée de façon à permettre que les coûts de la FAO soient correctement évalués et répartis entre les différentes sources de financement, conformément à la politique du système des Nations Unies et aux pratiques préconisées par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>9</sup>. La méthode relative au classement et à l'estimation des dépenses garantit que les montants imputés reflètent précisément les dépenses réelles effectuées et permet d'améliorer la transparence, l'équité et l'obligation de rendre compte aux Membres et aux partenaires fournisseurs de ressources.

28. Le nouveau modèle de recouvrement des coûts, qui est fondé sur le recouvrement proportionnel et intégral des coûts avec répartition des dépenses d'appui, classe les dépenses en dépenses opérationnelles directes (DOD), dépenses d'appui directes (DAD) et dépenses d'appui indirectes (DAI)<sup>10</sup>. Les chiffres concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique d'appui figurent dans le tableau 12. L'augmentation des dépenses opérationnelles directes et du recouvrement des dépenses d'appui par rapport à 2018-2019 est due au nombre croissant de projets relevant du nouveau modèle, qui est mis en œuvre progressivement.

**Tableau 12: Programme de terrain mis en œuvre au titre de la nouvelle politique en matière de dépenses d'appui**

	2018-2019 (en millions d'USD)	2020-2021 (en millions d'USD)
DOD – Dépenses opérationnelles directes (au titre des projets approuvés dans le cadre de la nouvelle politique)	220,5	782,4
DAD – Dépenses d'appui directes	19,5	66,7
DAI – Dépenses d'appui indirectes	16,6	59,0
<b>Total</b>	<b>256,6</b>	<b>908,1</b>

29. Les dépenses d'appui indirectes (DAI) sont les dépenses engagées par la FAO qui contribuent à la réalisation des activités des projets mais que l'on ne peut attribuer à l'exécution (par exemple les dépenses engagées pour la définition des politiques, la direction et la gestion exécutives, la gouvernance et la surveillance). On applique un taux DAI forfaitaire de 7 pour cent aux projets dont le budget total est inférieur à 100 millions d'USD et de 5 pour cent aux projets dont le budget total

<sup>9</sup> Paragraphe 35 de la Résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>10</sup> FC 156/7 et CL 150/4.

est égal ou supérieur à 100 millions d'USD. Le taux inférieur pour les projets à très haute valeur a été introduit récemment, compte tenu de la nature évolutive du portefeuille du programme extrabudgétaire et de la souplesse prévue par le Comité financier à cet égard<sup>11</sup>.

30. Dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts, les dépenses d'appui administratif et opérationnel sont recouvrées en appliquant un taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets. En vertu de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, les dépenses d'appui directes pour les services administratifs et opérationnels sont alignées sur les intrants et les conditions opérationnelles de chaque projet, et les dépenses d'appui indirectes, au taux de 7 pour cent, sont ajoutées pour couvrir les dépenses qui viennent à l'appui de l'exécution globale du programme mais qui ne peuvent pas être directement associées à des activités spécifiques.

31. En 2020-2021, les dépenses d'appui administratif et opérationnel au titre des projets menés dans le cadre de l'ancienne politique s'élevaient à 116,0 millions d'USD, comme le montre le *tableau 13*. Environ 89,8 pour cent de ces dépenses ont été recouvrées sur les budgets des projets en utilisant le taux de recouvrement des dépenses d'appui qui était établi pour tous les projets opérationnels. En raison du poids de moins en moins important des projets approuvés au titre de l'ancienne politique dans le portefeuille global, le montant des dépenses d'appui administratif et opérationnel non recouvrées a baissé de 3,1 millions d'USD (21 pour cent), passant de 14,9 millions d'USD en 2018-2019 à 11,8 millions d'USD en 2020-2021. Compte tenu de la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique de recouvrement des coûts et de ses principes fondamentaux, le déficit des montants recouverts devrait continuer à baisser.

**Tableau 13: Coûts de l'appui administratif et opérationnel aux projets approuvés dans le cadre de l'ancienne politique et montant des remboursements reçus des budgets de projet par rapport au montant total des projets exécutés**

	2018-2019 (en millions d'USD)	2020-2021 (en millions d'USD)
Montant total des projets exécutés (contributions volontaires et PCT)	1 548,3	1 268,5
Dépenses d'appui administratif et opérationnel	131,6	116,0
Dépenses d'appui administratif et opérationnel recouvrées sur les budgets de projet	116,7	104,2
<b>Montant des dépenses d'appui administratif et opérationnel non recouvrées</b>	<b>14,9</b>	<b>11,8</b>
Pourcentage net des montants recouverts	88,7 %	89,8 %

<sup>11</sup> CL 150/4, paragraphe 18, alinéa c).